LISTE TOUS POUR MAISONS-LAFFITTE

Quand l'idéologie refuse de voir la réalité !

Incapable d'instaurer un vrai Plan Vélo à Maisons-Laffitte en refusant d'intégrer celui de la Communauté d'agglomération ni de faire sauf rares exceptions, des aménagements pour les cyclistes, le Maire donne toutefois des consignes de sécurité dans un petit livret distribué aux Mansonniens.

Ses convictions issues d'une idée des déplacements du siècle dernier ne tiennent compte ni des études faites par le législateur ni même de la réalité de nos rues mansonniennes.

Démonstration avec l'interdiction de la circulation des 2 roues à contre-sens en zone 30 (arrêté 254-2023) :

Cet arrêté du Maire est rarement respecté justement pour des raisons de sécurité. L'avenue de Saint-Germain en est un bon exemple. Des Mansonniens de tout âge empruntent ce tronçon à vélo quotidiennement parce qu'emprunter l'avenue du Général de Gaulle reste **très dangereux voire périlleux** à cause des camions.

Le Maire va contre l'esprit du législateur qui prévoyait de l'interdire dans des cas bien spécifiques (virage aveugle par exemple) et cela par idéologie et incompréhension des nouveaux modes de déplacement notamment cycliste.

Autres exemples :

- Le « tourne à droite » est autorisé pour les cyclistes au feu rouge mais pas à Maisons-Laffitte. Il permet pourtant aux cyclistes de se mettre en sécurité par rapport au croisement.
- Refuser l'évolution vers une ville 30 km/h illustre parfaitement l'aveuglement d'un élu dépassé dont les repères correspondent à l'époque du « tout voiture ».
- Les zones de rencontre (zone 20) restent très rares.

Quand un élu refuse de comprendre les évolutions des modes de vie, quand il manque d'une vision globale à long terme de la cité, c'est l'ensemble des administrés qui en pâtissent !

Janick GÉHIN, Charles GIVADINOVITCH, Anne LAVAGNE, Philippe LIÉGEOIS,
Valérie SINGER, François DREUILHE, Tania GÜNTHER-FUMAT
Conseillers municipaux
Courriel : touspourml@gmail.com